



PARIS, le 3 mars 2008 - N°50/D130

Formation EMPLOI, REVENUS

Réunion du 30 novembre 2007

| | |
|---|----|
| COMPTE RENDU DE LA RÉUNION | 2 |
| LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES | 31 |
| AVIS D'OPPORTUNITÉ | 32 |

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION Emploi, Revenus
- 30 novembre 2007 -

Président : Raoul BRIET, Haute autorité de la santé (HAS) et Fonds de réserve des retraites (FRR)

Rapporteur : Sylvie LAGARDE, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (INSEE)

Responsable de la formation : Nadine LEGENDRE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction - M. Raoul BRIET

I. Présentation des travaux réalisés par l'Insee depuis le 8 mars - Sylvie LAGARDE

II. Présentation des travaux réalisés par la Dares depuis le 8 mars - Marie REYNAUD

Débat

III. Premiers travaux et préconisations du groupe de travail du Cnis sur les indicateurs en matière d'emploi, de chômage - Jean-Baptiste de FOUCAULD

Débat

IV. Projet d'avis

V. Présentation pour avis d'opportunité

- enquête SUMER
- enquête patrimoine 2009
- enquête répondant à une demande européenne : module *ad hoc* 2009 de l'enquête emploi en continu

Conclusion

LISTE DES PARTICIPANTS

| | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| ALEXANDRE Hélène | APEC |
| AUBERT Patrick | INSEE |
| AVENTUR François | ANPE |
| BENZ Stéphanie | Journaliste à l'Expansion |
| BERRET Pierre | Ministère de la culture - DEPS |
| BESNARD Jean-Louis | UNSA |
| BEURIENNE Eliane | CNIS |
| BODIN Jean-Louis | ADETEF |
| BOMPARD Jean-Pierre | CFDT |
| BONNEVAUX Laurence | APEC |
| BRIET Raoul | HAUTE AUTORITE DE SANTE |
| CELERIER Sylvie | Universitaire |
| CEZARD Michel | INSEE |
| CHAPTAL Isabelle | GRUPE DES INDUSTRIES METALLURGIQUES |
| CHEVALIER Pascal | INSEE |
| COIFFARD Jean | INSEE |
| CONCIALDI Pierre | ACDC |
| COR Yves | Chercheur |
| COUTROT Thomas | DARES |
| CUNEO Philippe | Secrétaire général du Cnis |
| DE FOUCAULD Jean-Baptiste | IGF MIN ECONOMIE FINANCES EMPLOI |
| DEBAUCHE Etienne | DARES |
| DEROYON Thomas | DARES |
| DUSSERT Françoise | Secrétaire générale adjointe du Cnis |
| ERNST Bernard | UNEDIC |
| FAROUDJA Aurélie | UNION INDUSTRIES METIERS METALLURGIE |
| GALAMAGA Denise | CNIS |
| GAUVIN Annie | ANPE |
| GONZALEZ Lucie | INSEE |
| GUIBERT Bernard | INSEE |
| GUIGNON Nicole | DARES |
| GUILLEMOT Danièle | CEE |
| HOLCBLAT Norbert | DARES |
| JESSUA Emmanuel | DGTPE |
| KIEFFER Annick | CNRS CENTRE M HALBWACHS |
| KYCH Alexandre | CNRS |

| | |
|--------------------------|--|
| LABANI Pierre-David | LIAISONS SOCIALES MAGAZINE |
| LABARTHE Julie | DARES |
| LAGARDE Sylvie | INSEE |
| LAGARENNE Christine | DARES |
| LAZAROU Gilles | INSEE |
| LE GLEAU Jean-Pierre | INSEE |
| LE MAROIS Michel | DIACT |
| LE MINEZ Sylvie | INSEE |
| LEGENDRE Nadine | CNIS |
| LOLLIVIER Stéphane | INSEE |
| LOMONACO Jean-Christophe | DCASPL MIN ECONOMIE FINANCES EMPLOI |
| LOPEZ Alberto | CEREQ |
| LUBINEAU Christian | MIN ECOLOGIE DEVELOP AMENAGT DURABLES |
| MAGNIER Antoine | DARES |
| MAZEL Olivier | DARES |
| MENNETEAU Odile | MEDEF |
| MERON Monique | DARES |
| MIKOL Fanny | DARES |
| MINNI Claude | DARES |
| PARMENT Alexandre | OREFQ LORRAINE |
| PENISSAT Etienne | CNRS CENTRE M HALBWACHS |
| PLATEL Régis | UNION INDUSTRIES METIERS METALLURGIE |
| PLEUVY Marc | UIMM |
| PROKOVAS Nicolas | CGT |
| PROST Corinne | INSEE |
| PROUX Gaëlle | ACOSS |
| PUIG Jean-Pierre | INSEE |
| RENARD Yvonick | MEDEF FIM |
| REYNAUD Marie | DARES |
| RIVALIN Raphaëlle | DARES |
| SAGLIETTI Carla | CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL |
| SANDRET Nicolas | DRTEFP |
| TERRIER Christophe | CNIS |
| THELOT Hélène | INSEE |

Absent excusé :

| | |
|--------------|-------------------------------------|
| GUEGANO Yves | CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES |
|--------------|-------------------------------------|

La séance est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence de Raoul BRIET.

Introduction

Raoul BRIET, Président

Bonjour à tous et merci de nous avoir rejoints. Nous avons choisi cette salle en raison de sa capacité d'accueil. Cela nous contraint à des conditions de travail assez spartiates pour lesquelles nous vous prions de nous excuser. L'ordre du jour est principalement constitué par les travaux menés depuis la réunion du 8 mars sur l'enquête emploi, les statistiques de l'agence, la question du bouclage, et, plus généralement, sur l'évolution du dispositif statistique de mesure du chômage. Trois interventions se succéderont et seront suivies d'un débat. D'abord Sylvie Lagarde nous présentera les travaux réalisés par l'Insee depuis le 8 mars. Marie Reynaud fera de même pour la Dares. Puis, il y aura une courte présentation des travaux complémentaires qui sont envisagés. Après le débat, Jean-Baptiste de Foucauld nous rendra compte des premiers travaux du groupe sur les indicateurs du chômage et de l'emploi qu'il préside. Enfin, seront présentées trois enquêtes pour avis d'opportunité. Étant donné la sensibilité qui s'y attache, on commencera par l'enquête SUMER.

I. Présentation des travaux réalisés par l'Insee depuis le 8 mars

Sylvie LAGARDE, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité à l'Insee

Avant de présenter les travaux réalisés depuis mars, je ferai un court rappel de la chronologie des événements. En janvier 2007, l'Insee annonçait le report de mars à l'automne 2007 du calage des données mensuelles de l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE) sur les données de l'enquête emploi 2006. Au mois de mars, les raisons du report ont été exposées. Il s'agissait d'une part de divergences importantes entre sources d'information sur le marché du travail concernant l'évolution du chômage et de l'emploi et d'autre part de difficultés techniques que rencontrait l'enquête emploi, notamment en raison d'une baisse du taux de réponse sur l'année 2006 dans certaines régions telles que l'Île-de-France. En mars, un plan d'action devant être conduit jusqu'à l'automne était présenté. Il prévoyait de revoir le système de pondération d'enquête et d'intégrer les résultats de l'enquête auprès des non-répondants menée régulièrement depuis le premier trimestre 2007. Nous avions également annoncé que nous attendrions les résultats des enquêtes de recensement annuel 2007.

Depuis le 8 mars, plusieurs événements ont affecté la mise en œuvre du plan d'action. L'Insee, comme la Dares, a publié différents travaux. Dans sa note de conjoncture du mois de juin, l'Insee a restitué un certain nombre d'informations complémentaires à celles diffusées au mois de mars. D'une part, il a révélé le profil trimestriel, dans l'enquête emploi, du chômage tel que défini par le Bureau International du Travail (BIT) en le comparant avec l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM). Il a également fourni le taux d'inscription à l'ANPE des chômeurs au sens du BIT. Ce taux accuse une baisse régulière depuis le milieu de l'année 2005. Au mois d'août, dans la continuité des données présentées au mois de mars, la Dares a précisé la quantification de l'impact des modifications de gestion de l'ANPE sur les statistiques des demandeurs de fin de mois. En outre, le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales et de l'Inspection Générale des Finances (IGAS/IGF) sur la mesure statistique du chômage a été publié en septembre. En accord avec les recommandations de ce rapport et les conclusions des travaux complémentaires publiés par l'Insee et la Dares, l'Insee et la Dares ont alors décidé de mettre fin à la publication mensuelle du taux de chômage BIT. En effet, prolonger cette méthode impliquait une bonne cohérence entre l'évolution du chômage au sens du BIT, tel que calculé à partir l'enquête emploi, et l'évolution du chômage tel que l'estimaient les statistiques de l'ANPE. Or une telle cohérence n'existait plus depuis 2005.

En parallèle, il a été décidé de publier de façon séparée les statistiques mensuelles des DEFM issues des données de l'ANPE et le taux de chômage BIT trimestriel tiré de l'enquête emploi. La première publication trimestrielle est attendue pour décembre 2007 sur les résultats du 3^{ème} trimestre 2007.

Dès fin septembre 2007, l'Insee avait pris rendez-vous, à travers un communiqué de presse de réaction au rapport Igas/Igf, pour novembre en vue de restituer la série trimestrielle révisée du taux de chômage au sens du BIT issue de l'enquête emploi. Celle-ci intégrait des évolutions méthodologiques, un changement de concept avec l'adoption de la définition communautaire du chômage au sens du BIT et aussi un élargissement du champ d'investigation, une des séries publiées comprenant à la fois la métropole et les Départements d'Outre Mer (DOM). Le rendez-vous fixé a été honoré d'une part le 12 novembre et d'autre part aujourd'hui. Le 12 novembre, nous avons publié un *Insee Première* intégrant l'ensemble des modifications. Cette publication a fait l'objet d'un communiqué de presse et a été présentée lors d'une conférence de presse. La réunion d'aujourd'hui vise à revenir sur l'ensemble des modifications ayant conduit à la constitution de la série révisée.

Le plan d'action défini en mars 2007 prévoyait de

- revisiter les systèmes de pondération en y intégrant la répartition régionale de la population,
- travailler sur la méthode de redressement des non-réponses,
- analyser le lien entre l'évolution du chômage BIT et celle du chômage spontané - afin de mieux comprendre les données des enquêtes annuelles de recensement d'une part, ceux de l'enquête emploi d'autre part -,
- étudier l'impact des rythmes de collecte sur les résultats,
- et de regarder la capacité de l'enquête emploi en continue à repérer les emplois marginaux et plus largement le halo du chômage.

1. Les méthodes de pondération de l'enquête emploi

Nous avons effectué une réévaluation complète du système de pondération de l'enquête emploi avec l'aide de l'Unité méthodes statistiques de l'Insee. Nous ne disposons que d'un échantillon répondant de ménages, à partir duquel, par extrapolation, nous devons produire des résultats représentatifs de toute la population. Nous avons décidé d'introduire de nouveaux critères de calage. Outre les critères de calage utilisés auparavant, qui étaient essentiellement des caractéristiques du logement (Taille d'unité urbaine, type logement, nombre de pièces du logement au RP 99) et des critères démographiques (pyramide des âges), nous avons décidé de prendre en compte deux nouvelles dimensions qui sont la répartition géographique de la population et ses caractéristiques socioéconomiques. Nous avons donc introduit la pyramide des âges par région lorsque la population était suffisamment importante pour que ceci ait un sens. Une telle introduction permet de tenir compte de la variabilité des taux de réponse selon les régions. En effet, les grandes régions urbanisées ont un taux de réponse plus faible que les régions moins urbanisées. De plus, pour enrichir d'une dimension plus sociale, la dimension strictement démographique ou dépendante des caractéristiques du logement jusque là retenues, nous avons décidé d'introduire également dans les critères de calage, la typologie de quartiers établie par Nicole Tabard à partir des données du recensement de 1999. Les logements neufs ont, par ailleurs, fait l'objet d'un travail spécifique, aboutissant à l'intégration des tranches d'unités urbaines dans les critères de calage.

En revisitant ce système de pondération, nous nous sommes réinterrogés sur l'opportunité de publier des résultats concernant la population totale plutôt que celle des seuls ménages ordinaires. Habituellement, les statistiques découpent la population totale en deux ensembles : d'une part, les ménages ordinaires, représentant la très grande majorité de la population ; d'autre part, les personnes vivant en communauté et représentant un peu plus d'un million de personnes. Cette catégorie regroupe les travailleurs en foyer, les pensionnaires des maisons de retraite, les communautés religieuses et les étudiants vivant en résidence universitaire. Jusqu'à maintenant, l'enquête emploi était menée auprès des seuls ménages ordinaires et par leur intermédiaire auprès des individus des communautés qui avaient gardé un lien avec eux. Ainsi, chaque trimestre, près de 150 individus, en particulier des étudiants, vivant en communauté mais ayant gardé un lien avec les ménages ordinaires étaient enquêtés. Alors que nous pensions couvrir correctement l'ensemble de la population en extrapolant les données ainsi collectées par l'enquête, nous avons réalisé les défauts d'une telle extrapolation. En effet, l'échantillon des personnes vivant en communauté est petit

(150) et de plus peu représentatif de l'ensemble de la population vivant en communauté. Il se composait essentiellement d'étudiants et ne prenait pas en compte les résidents des foyers de jeunes travailleurs. Par conséquent, nous avons décidé, comme Eurostat, de nous restreindre au champ des ménages ordinaires. Cette situation qui n'est que transitoire conduit à diminuer le nombre de chômeurs.

2. Impact du système de pondération

Le nouveau système de pondération réduit le taux de chômage de 0,1 à 0,3 point par rapport à la méthode antérieure, 0,2 point en moyenne, sur la période allant de 2003 à 2007. Toutefois, seul le niveau de chômage change, l'évolution restant inchangée. Il en résulte une translation de la courbe de chômage.

3. Utilisation des résultats de l'enquête menée auprès des non-répondants

Au premier trimestre 2007, l'enquête auprès des non-répondants a conduit à un taux de réponse de près de 26 % soit 2 250 personnes, ce qui correspond aux résultats des tests effectués en 2005. 58 % des répondants à cette enquête sont des actifs occupés, contre 47 % dans l'enquête emploi. Les chômeurs y sont au contraire sous-représentés. La structure par âge des répondants à l'enquête non répondants est proche de celle des répondants à l'enquête emploi. En conclusion, les individus qui ont répondu à l'enquête non-répondants diffèrent en termes de statut d'activité de ceux qui répondent à l'enquête emploi : ils sont plus souvent actifs occupés. Les périodes de collecte de l'enquête emploi étant courtes (2 semaines et 2 jours), les enquêteurs ont des difficultés à joindre les personnes qui travaillent alors que l'enquête auprès des non répondants, réalisée par voie postale permet d'en récupérer une partie.

Il y a bien un processus de non-réponse non ignorable à l'enquête, dans la mesure où la non-réponse est liée au phénomène que l'on cherche à mesurer, à savoir le statut sur le marché du travail. L'enquête postale auprès des non-répondants n'obtient que 26 % de réponses. Aussi, nous avons décidé d'intégrer ces réponses complémentaires dans celles de l'enquête emploi, sans, toutefois, aller au-delà en extrapolant les réponses de l'ensemble des non-répondants à partir des réponses des seuls répondants à l'enquête menée auprès des non-répondants. Cela revient à considérer qu'une période de collecte plus longue aurait permis de recueillir les réponses de ces individus non-répondants. L'introduction de ces réponses dans l'enquête emploi réduit le taux de chômage du premier trimestre 2007 de 0,1 à 0,15 point.

Il fallait traiter de façon homogène l'ensemble de la série des taux de chômage. En attendant de disposer d'un recul de plusieurs trimestres sur les résultats de l'enquête auprès des non-répondants, nous avons posé l'hypothèse forte que la correction pour la non-réponse restait la même pour l'ensemble des trimestres passés. Par conséquent, les évolutions du taux de chômage restent les mêmes alors que le niveau diminue. Une exploitation plus fine des résultats de cette enquête pourrait faire apparaître une certaine saisonnalité dans la réponse à l'enquête, notamment sur le troisième trimestre, celui des congés. Nous espérons que l'intégration de ces non-répondants entraînerait une diminution du biais de rotation dans l'estimation du chômage. Cet espoir ne s'est pas concrétisé sur les données du premier trimestre 2007.

4. Avancées et conclusions des autres travaux menés depuis le mois de mars

Il n'y a pas eu d'avancée majeure ni de conclusion claire quant au lien entre chômage spontané et chômage BIT. L'échantillon de l'enquête emploi qui fournit les deux concepts de chômage s'est avéré trop petit. De plus, le taux de non-réponse pour le statut spontané était particulièrement élevé en 2003 et 2004. Deux décisions récentes devraient toutefois permettre d'avancer sur ce sujet. Il s'agit en premier lieu d'introduire le questionnement sur le statut spontané dans l'enquête emploi pour toutes les vagues d'interrogations et ceci à partir de 2008. En second lieu, un test est actuellement en cours sur le terrain pour estimer l'impact de l'introduction d'un questionnement de type BIT dans le questionnaire de recensement. La collecte sera terminée fin décembre 2007.

Nous avons également beaucoup travaillé sur l'impact des rythmes de collecte sur les résultats. Nous avons estimé qu'une plus grande pédagogie était nécessaire vis-à-vis des enquêteurs en raison de la dégradation

inquiétante du taux de réponse dans certaines régions. Nous nous sommes ainsi attachés à leur montrer qu'une collecte commencée plus tôt permettait d'obtenir de meilleurs taux de réponse. L'évolution des taux de réponse par région au cours des deux premiers trimestres 2007 par rapport aux deux premiers trimestres des années passées illustre le succès de cette démarche. Le premier trimestre 2007 a obtenu les meilleurs résultats en termes de taux de réponse depuis la mise en place de l'enquête emploi en continu. Cette nette amélioration vient non seulement de la formation des enquêteurs, mais aussi vraisemblablement de la mise en place de l'enquête auprès des non-répondants.

Le repérage des emplois marginaux et du halo autour du chômage vient de débiter. Début 2008, nous publierons une première étude sur ce sujet afin de caractériser les situations intermédiaires entre chômage et emploi.

Les travaux sur le biais de rotation n'ont pas non plus progressé. Le sujet est complexe et la compréhension des mécanismes à l'œuvre pour expliquer ce phénomène reste incertaine. L'enquête auprès des non-répondants n'a pas permis de réduire significativement le biais de rotation pour l'estimation du chômage. De nouveaux travaux sont envisagés en se restreignant aux individus qui ont répondu tout au long du cycle d'interrogation.

Des travaux approfondis ont été menés pour analyser le lien entre taux de réponse et taux de chômage. Nous nous sommes intéressés à l'impact des variations de réponse dans l'espace ou dans le temps sur les résultats de l'enquête, et plus spécifiquement sur l'estimation du taux chômage. Des biais peuvent exister notamment sur le troisième trimestre 2006 qui accuse un décrochage important du taux de réponse. Il semble bien y avoir un impact du taux de réponse sur le taux de chômage. Mais celui-ci est faible. L'ordre de grandeur des éventuels biais liés à la variation des taux de réponse reste également très faible, et inférieur à la précision générale de l'enquête.

5. Modifications complémentaires non méthodologiques

La révision des séries a, de plus, été l'occasion d'introduire des modifications qui n'étaient pas directement liées à la méthodologie. Ainsi, une série sur la métropole et les DOM sera désormais publiée à côté de la série sur la seule métropole. Eurostat et le Parlement demandaient depuis un certain temps une telle publication et des demandes en ce sens s'exprimaient régulièrement auprès du Cnis. Par ailleurs, l'Insee, en collaboration avec la Dares, l'Anpe et l'Unedic est chargé d'ici la fin de l'année 2007 de remettre un rapport au gouvernement qui présentera de manière plus large et à plus long terme les travaux envisagés pour intégrer les chômeurs des DOM dans les statistiques nationales. L'introduction des DOM dans les séries trimestrielles nécessite une extrapolation des résultats. En effet, dans les DOM, l'enquête emploi est restée annuelle et se déroule sur treize semaines au cours du deuxième trimestre. L'objectif n'est pas de créer une série trimestrielle de taux de chômage dans les DOM et encore moins pour chaque DOM, mais de construire une série trimestrielle rassemblant la métropole et les DOM. Pour trimestrialiser la série DOM, nous utilisons des indicateurs trimestriels. Nous avons construit des modèles différents pour chaque DOM, de manière à réviser le moins possible le taux de chômage concernant la métropole et les DOM, une fois connus les résultats de l'enquête DOM annuelle. Pour déterminer le nombre de chômeurs, nous utilisons le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite (DEFM 123 HAR) et les taux de radiations administratives. On applique donc une méthode calquée sur celle qui vient d'être abandonnée pour les estimations mensuelles du chômage BIT. Nous n'avons pas d'autres choix. Pour le dénominateur, nous utilisons les données trimestrielles sur l'emploi salarié marchand.

Une autre modification réside dans l'adoption de l'interprétation communautaire du chômage au sens du BIT. Cette nouvelle définition correspond à l'application du règlement européen de 2000. Elle est déjà appliquée par Eurostat depuis le premier trimestre 2003 sur les données françaises. Nous avons basculé sur cette interprétation communautaire sur les recommandations du rapport IGF/IGAS et afin de faciliter les comparaisons des données françaises avec celles des autres pays. Les séries d'enquêtes passées ont été réinterprétées dans ce nouveau concept. L'interprétation communautaire du chômage est plus restrictive que l'interprétation française. Elle conduit à une baisse moyenne du taux de chômage de 0,7 point. L'écart principal vient de la définition de la démarche de recherche active d'emploi. Ainsi, dans la nouvelle interprétation, le renouvellement d'une inscription de demandeur d'emploi auprès de l'ANPE n'est pas

considéré comme une recherche active d'emploi. Cette différence paraît logique dans la mesure où les contextes institutionnels et les services publics de l'emploi varient beaucoup d'un pays à l'autre de l'union européenne. La révision de la série des taux de chômage induite par les changements de méthodes était une opportunité pour adopter, bien que tardivement, l'interprétation d'Eurostat du concept BIT et ainsi assurer l'homogénéité entre les résultats publiés par l'Insee et par Eurostat.

En résumé, la méthode de pondération nouvelle (y compris la restriction du champ aux ménages ordinaires) fait baisser le taux de chômage de 0,1 à 0,3 point. La méthode de redressement des non-réponses a été modifiée afin d'intégrer les non-répondants dans les résultats de l'enquête emploi. Elle engendre une diminution du taux de chômage de 0,1 à 0,15 point. L'adoption de l'interprétation communautaire du BIT entraîne une baisse du taux de chômage de 0,7 point. L'ensemble de ces modifications totalise une diminution de près de 1 point du niveau de la série de taux de chômage. En revanche, cette correction apportée sur le niveau du taux de chômage n'influence pas directement les évolutions calculées à partir de l'enquête emploi.

La comparaison de l'évolution du nombre de chômeurs BIT issu de l'enquête emploi et du nombre de DEFM 123 HAR apporte des informations intéressantes. Les DEFM présentent une baisse importante depuis le milieu de l'année 2005 alors que les résultats de l'enquête emploi diminuent seulement depuis le début de l'année 2006. D'autre part, la baisse est beaucoup moins importante dans les données de l'enquête emploi que dans celles de l'ANPE. L'écart entre les deux séries est notamment lié aux modifications de gestion de l'ANPE comme nous l'expliquera Marie Reynaud dans son exposé.

Enfin, nous avons confronté les données de l'enquête annuelle de recensement 2007 avec les résultats de l'enquête emploi et les DEFM. Entre le premier trimestre 2006 et le premier trimestre 2007, le chômage spontané mesuré par le recensement et le chômage BIT de l'enquête emploi ont évolué de manière proche, d'environ 7 % à la baisse. L'évolution est beaucoup plus marquée dans les DEFM 123 HAR (-12%). En revanche, pour les années 2005 et 2006, la situation est celle qui vous avait été présentée en mars, à savoir une difficulté à avoir des résultats cohérents entre les différentes sources. En particulier, les résultats du premier trimestre 2005 paraissent trop faibles dans l'enquête emploi sans qu'on sache expliquer pourquoi. Or, ce point étant le point de départ des comparaisons avec les données du recensement sur les périodes 2004-2005 et 2005-2006, son faible niveau perturbe la lecture des évolutions comparées entre recensement, enquête emploi et DEFM.

II. Présentation des travaux réalisés par la Dares depuis le 8 mars

Marie REYNAUD, sous-directrice à la DARES

Les travaux de la Dares portent sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en 2005 et en 2006. Ces travaux visent à quantifier certains facteurs ayant pu affecter le dénombrement des demandeurs d'emploi mais non l'évolution du chômage défini par le BIT. Il s'agit d'examiner les facteurs qui ont pu altérer le lien entre DEFM et chômage au sens du BIT. Je reviendrai d'abord sur les travaux d'analyse déjà publiés par la Dares au mois d'août, avant de présenter les travaux complémentaires, en expliquant successivement la démarche et les résultats.

1. Travaux d'analyse déjà publiés

Quatre facteurs ont été examinés.

La mise en place de la convention de reclassement personnalisée (CRP) concernant les licenciés économiques a conduit à classer en catégorie 4 les licenciés économiques jusqu'à huit mois, alors qu'auparavant, ces licenciés étaient classés plus rapidement dans les catégories 1 à 3 et 6 à 8.

Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise, quant à eux, sont désormais systématiquement classés en catégorie 5 ce qui n'était pas le cas auparavant.

Les demandeurs d'emploi disposent d'un délai pour actualiser leur situation en fin de mois. Durant l'année 2005 et l'année 2006, ces délais de relance ont été raccourcis, ce qui a conduit davantage de demandeurs d'emploi à ne pas actualiser leur situation. Ces demandeurs d'emploi non réinscrits sont « absents au contrôle » et ne figurent plus sur les listes de l'ANPE.

L'ANPE a mis en place un suivi personnalisé mensuel à partir de début 2006. Cette innovation a augmenté la probabilité que le demandeur d'emploi ne se présente pas à l'entretien individuel et, par conséquent, celle qu'il soit radié.

D'après nos chiffrages, les quatre facteurs analysés ont entraîné une diminution des DEFM 123 HAR de 85 000 à 75 000 à la fin de l'année 2005 et de 115 000 à 95 000 à la fin de l'année 2006. Tous les facteurs d'altération du lien entre DEFM et chômage BIT n'avaient toutefois pas été chiffrés, notamment, la réforme de l'indemnisation du chômage, le plus important, et l'impact de la mise en place du suivi mensuel personnalisé sur les sorties pour absence au contrôle. Nous avons signalé dans la publication l'incertitude forte concernant les chiffrages.

2. Démarche menée pour les travaux complémentaires

Les travaux complémentaires qui ont été menés s'appuient sur une démarche identique à celle des travaux publiés cet été. Toutefois, l'analyse traite séparément les demandeurs d'emploi indemnisés d'un côté et les demandeurs d'emploi non indemnisés de l'autre. Elle n'a porté que sur les taux de sortie pour absence au contrôle et les radiations administratives. Les chiffrages concernant la CRP et le classement plus systématique en catégorie 5 n'ont pas été repris. La distinction entre demandeurs d'emploi indemnisés et demandeurs d'emploi non indemnisés permet de mieux apprécier l'effet d'une modification de la gestion de demandeurs d'emploi en 2005 et en 2006, dans le contexte de la réforme de l'indemnisation du chômage de 2003. Les travaux ont été menés sur les demandeurs d'emplois des catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8. Ils ont par la suite été traduits en termes de demandeurs d'emploi des catégories 1, 2, 3 HAR.

En premier lieu, les données obtenues cet été ont confirmé ce que nous anticipions : le comportement de sortie de l'ANPE des demandeurs d'emploi indemnisés diffère de celui des demandeurs d'emploi non indemnisés. Le taux de sortie des demandeurs d'emploi non indemnisés se situe autour de 12 % alors que celui des demandeurs d'emploi indemnisés n'atteint que 7 % environ. Cette différence de niveau de taux de sortie s'observe également dans les taux de sortie pour absence au contrôle et pour radiation administrative. Ainsi, le taux de sortie pour absence au contrôle des demandeurs d'emploi non indemnisés est de 5 % en début de période, versus 1,5 % pour les demandeurs d'emploi indemnisés. Le taux de sortie pour radiation administrative avoisine 1,5 % pour les demandeurs d'emploi non indemnisés contre 0,5 % pour les demandeurs indemnisés.

La période de 2005 à 2006 est marquée par deux évolutions importantes concernant l'accompagnement et l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Tout d'abord, la réforme de l'indemnisation du chômage conduite en 2003, qui produit toujours ses effets. Ensuite, un suivi mensuel personnalisé des demandeurs d'emploi a été mis en place. La réforme de l'indemnisation du chômage a engendré une diminution globale du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Cette baisse globale recouvre une diminution du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés supérieure à la hausse observée du nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés. La part des demandeurs d'emploi indemnisés s'est ainsi réduite d'environ 5 points.

En second lieu, la gestion des demandeurs d'emploi a été modifiée. Selon une enquête sur les sortants des DEFM réalisée par l'ANPE et la Dares, les sorties pour radiation administrative et pour absence au contrôle, telles qu'elles sont observées dans les données de l'ANPE, correspondent partiellement à des reprises d'emploi non déclarées. Depuis 2004, les taux de sortie des demandeurs indemnisés pour radiation, pour absence au contrôle ou pour reprise d'emploi non déclarée augmentent nettement. Parallèlement, leurs comportements de réinscription n'ont pas évolué au cours de la période s'étendant de 2002 à 2006. Nous en avons déduit que les taux de sortie des demandeurs d'emploi indemnisés pour absence au contrôle et radiation administrative correspondaient en fait à des reprises d'emploi non déclarées. Dans ces conditions, les demandeurs d'emploi indemnisés n'étaient pas touchés dans leur dénombrement par les modifications dans la gestion des demandeurs d'emploi. La situation des demandeurs d'emplois non indemnisés est

différente. Depuis 2004, leurs taux de sortie pour reprise d'emploi déclarée évoluent peu, alors que leurs taux de sortie pour absence au contrôle et radiation administrative augmentent sensiblement. Nous en avons déduit que les taux de sortie pour absence au contrôle et radiation administrative des demandeurs d'emploi non indemnisés ont augmenté essentiellement en raison de modifications dans la gestion des demandeurs d'emploi. Désormais, nous nous concentrons donc sur les demandeurs d'emploi non indemnisés.

A partir de ces constats, nous avons posé plusieurs hypothèses aux chiffrages. Nous avons ainsi considéré que les modifications de la gestion des demandeurs d'emploi n'avaient pas affecté le dénombrement des demandeurs d'emploi indemnisés, alors qu'elles expliquent intégralement l'augmentation des taux de sortie des demandeurs d'emploi non indemnisés pour absence au contrôle et radiation administrative. Nous avons choisi l'année 2004 comme année de référence dans la mesure où il s'agissait de l'année non perturbée la plus proche de la période 2005-2006. Nous nous sommes bornés au calcul des effets résultant de ces écarts. Le chiffrage obtenu n'intègre pas l'effet de la réforme de l'indemnisation du chômage de 2003. Les hausses de taux de sortie pour absence au contrôle et radiation sont donc appliquées à un nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés plus élevés que celui qu'on aurait observé en l'absence de la réforme de l'indemnisation de l'UNEDIC. En d'autres termes, en l'absence de réforme de l'UNEDIC, les effets auraient été légèrement plus faibles que ceux que je vais vous présenter.

3. Résultats des travaux d'analyse complémentaires

D'après nos travaux complémentaires, la hausse du taux de sortie pour absence au contrôle a entraîné une diminution du nombre des demandeurs d'emploi appartenant aux catégories 1, 2 et 3 HAR de 40 000 fin 2005 et de 70 000 fin 2006. L'effet de l'augmentation des taux de sortie pour radiation est plus faible. Aucun effet n'est visible fin 2005 mais fin 2006, l'effet a été de - 20 000 demandeurs d'emploi d'après les nouvelles estimations.

Nous allons maintenant comparer les résultats des travaux complémentaires à ceux publiés au mois d'août. Pour cela, l'impact des absences au contrôle a été réparti entre deux facteurs : le délai de relance et l'entretien mensuel. L'impact provenant de la hausse des absences au contrôle du fait du raccourcissement du délai de relance était estimé entre - 50 000 et - 25 000 demandeurs fin 2005 et entre - 25000 et - 10000 fin 2006. Aujourd'hui, les nouvelles estimations s'établissent à - 40 000 fin 2005 et -10 000 fin 2006. La hausse du taux d'absence au contrôle liée aux entretiens mensuels et aux autres mesures de suivi n'avait pas été chiffrée dans les travaux de l'été 2007. Son impact est maintenant chiffré à - 60 000 fin 2006. Dans les derniers travaux, l'évaluation globale de la hausse des absences au contrôle s'élève à - 70 000 (-10000 et - 60000) fin 2006. L'impact de la hausse du taux de radiations administratives était estimé entre - 30 000 et - 15 000. Les nouvelles estimations le ramènent à - 20 000.

En résumé, les demandeurs d'emploi indemnisés n'ont pas été concernés, dans leur dénombrement, par des mesures de gestion des demandeurs d'emploi, tandis que les demandeurs d'emploi non indemnisés l'ont été de façon significative. Bien que les effets soient évalués de façon plus précise, ils restent des ordres de grandeur. Ces estimations nous ont, néanmoins, permis d'apprécier les choses de façon plus précise et d'évaluer l'impact des entretiens mensuels sur les absences au contrôle.

4. Conclusion

Au total, l'impact des changements de gestion analysés se situent entre - 75 000 et - 55 000 fin 2005, entre - 150 000 et - 110 000 fin 2006, sachant que les effets mesurés sur l'année 2005 ne concernent que le 2^{ème} semestre de l'année. Les chiffrages ainsi réalisés modifient les évolutions observées de 2 à 3 points chacune des deux années. Ces évaluations doivent néanmoins être considérées avec prudence. En effet, tous les facteurs n'ont pas été examinés, notamment la réforme de l'indemnisation. De plus, les travaux menés ne permettent pas d'expliquer la totalité de l'écart apparu entre l'évolution des DEFM et celle du chômage BIT sur la période allant de 2005 à 2006. Pour aller plus loin, il faudrait apparier les données de l'enquête emploi avec celles de l'ANPE ou faire passer le module BIT de l'enquête emploi auprès des personnes inscrites à l'ANPE. Ces travaux sont prévus.

Travaux envisagés par l'Insee

Sylvie LAGARDE

En ce qui concerne les travaux à venir, une nouvelle publication trimestrielle de l'enquête emploi paraîtra au cours de la deuxième semaine de décembre. Elle présentera les résultats du troisième trimestre de 2007. Le format de cette publication évoluera en fonction des conclusions du rapport du groupe de travail présidé par Jean-Baptiste de Foucauld. Dès cette publication initiale, les taux de chômage de la métropole et des DOM seront enrichis par l'ajout d'un certain nombre d'indicateurs sur le taux d'emploi, le taux d'activité, et le halo autour du chômage. Ces indicateurs complémentaires ne concerneront que la métropole dans la mesure où l'enquête sur les DOM reste annuelle.

Par ailleurs, nous poursuivons nos travaux méthodologiques dans le prolongement de ce que nous avons fait cette année. Tout d'abord, en vue d'améliorer le redressement des non-réponses, nous exploiterons pleinement les quatre trimestres de l'enquête auprès des non répondants. Cela nous permettra d'affiner le diagnostic établi au premier trimestre sur la caractérisation des non-répondants et d'étudier la saisonnalité dans le comportement de réponse. Ces travaux pourraient nous amener à revoir la méthode de redressement utilisée et, dans ce cas, à rétopoler les séries sur le passé. Pour améliorer notre connaissance des non-répondants, nous envisageons d'explorer de nouvelles voies. En effet, certaines personnes ne répondent jamais. Pour cerner leurs caractéristiques majeures, nous souhaitons appairer l'enquête emploi avec des fichiers administratifs tels que les déclarations annuelles de données sociales (DADS), les déclarations de revenu. Ces opérations ne seront évidemment montées qu'après accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Dans la même logique, nous tenterons de comprendre pourquoi l'enquête emploi sous-estime de manière significative le nombre de demandeurs d'emploi. A cette fin, nous appairerons l'échantillon de l'enquête emploi avec le fichier des inscrits à l'ANPE sur deux périodes différentes. Enfin, nous pensons mener une enquête spécifique auprès des demandeurs d'emploi pour voir comment ils répondent à l'enquête emploi.

En ce qui concerne le lien entre le chômage spontané et le chômage BIT, d'une part, nous analyserons les résultats du test qui a été mené dans le cadre de l'enquête annuelle du recensement - test sur l'introduction d'un module BIT dans le questionnement -, et, d'autre part, nous exploiterons le nouveau questionnaire de l'enquête emploi 2008 sur le chômage spontané.

Actuellement, nous menons un projet de refonte de long terme de l'enquête emploi dans une perspective d'amélioration de sa précision et de la qualité des résultats. Des décisions sont attendues d'ici la fin de l'année 2007 sur les objectifs du projet de refonte. Le rapport IGF/IGAS a notamment souligné la petite taille de notre échantillon par rapport à celui des autres pays européens. La précision associée s'en trouve nécessairement moins bonne. Nous envisageons de doubler l'échantillon. Mais il s'agit d'une décision qui, si elle est prise, aura un impact lourd tant par l'investissement financier par que les changements organisationnels qu'elle implique en directions régionales. Nous travaillons parallèlement sur le mode de collecte de l'enquête, et notamment sur les possibilités d'améliorer la qualité de la collecte téléphonique. Nous envisageons de recourir à internet pour l'enquête auprès des non-répondants. Nous essayons de tirer profit des expériences menées dans d'autres pays. Au-delà de la taille de l'échantillon, nous réfléchissons sur le questionnaire à partir des remarques que les enquêteurs font remonter. Enfin, nous étudions la possibilité de mensualiser l'exploitation de l'enquête emploi, comme l'a recommandé le rapport IGF/IGAS. L'objectif d'une telle mensualisation n'étant pas de produire un chiffre mensuel mais de procéder à des remontées d'informations mensuelles à partir desquelles serait calculé tous les mois, un indicateur portant sur les trois derniers mois. Une actualisation mensuelle permettrait à Eurostat de se caler sur nos estimations et d'établir une totale cohérence entre les données d'Eurostat et celles de l'Insee.

Les deux derniers objectifs du projet de refonte de l'enquête emploi sont, d'une part, le passage en continu de l'enquête emploi dans les DOM comme en métropole afin de parvenir à une intégration d'ensemble de la métropole et des DOM. Toutefois, des questions spécifiques portant notamment sur le secteur de l'emploi informel seront maintenues dans les DOM. La dernière ambition du projet de refonte est de nous permettre de calculer un taux de chômage sur la population totale, en menant si c'est nécessaire une enquête spécifique auprès des communautés.

Débat

Raoul BRIET

En conclusion de ces travaux, il semble que l'année 2007 apparaîtra comme une année charnière dans l'histoire longue et non achevée qui lie l'enquête emploi et les statistiques des DEFM. Ces explications, marquées par un grand souci de transparence et de clarté, ont permis de rendre compte des travaux menés, des conclusions auxquelles on pouvait aboutir mais aussi des points restés en suspens. Chaque fois que cela s'est avéré possible, les questions posées en mars ont reçu une réponse. Mais on voit bien que des points vont continuer à justifier des travaux et explorations.

Le débat est maintenant ouvert sur les trois présentations.

Hélène ALEXANDRE, APEC

Des éléments sont-ils disponibles sur les comportements de réinscription, et leur évolution dans le temps, des chômeurs indemnisés et des chômeurs non indemnisés ?

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

Je m'interroge sur la « démarche active d'emploi ». Je voudrais qu'on m'explique comment est construit le 0,7 point de baisse du taux de chômage dû à l'adoption de l'interprétation communautaire du chômage BIT. En effet, il a été fait référence à une logique institutionnelle européenne qui n'est pas de même nature que la logique française. D'ailleurs, dans chaque pays, il y a une logique différente. Quel est l'étalon qui aboutit à cette baisse de 0,7 point qui est loin d'être anodine ? Une clarification technique sur la fiabilité de cette donnée est nécessaire.

Alberto LOPEZ, CEREQ

Ma question porte sur le même point. Le simple fait de pointer n'étant plus considéré comme démarche active de recherche d'emploi, on aurait pu s'attendre à ce que le divorce entre chômage BIT et DEFM s'amplifie. Or, la présentation souligne que toutes les modifications méthodologiques amènent à translater la courbe du chômage sans agir sur les évolutions. Ce phénomène me semble curieux. Comment l'expliquez-vous ?

Marie REYNAUD

Le comportement de réinscription des demandeurs d'emploi indemnisés n'a pas évolué. En revanche, le comportement de réinscription de l'ensemble des demandeurs d'emploi s'est accéléré. Par déduction, le comportement de réinscription des demandeurs d'emploi non indemnisés a probablement augmenté.

Sylvie LAGARDE

C'est un règlement européen de 2000 qui précise les démarches considérées comme démarches actives de recherche d'emploi dans l'interprétation communautaire du chômage au sens du BIT. Les douze ou treize items énumérés dans le règlement sont systématiquement introduits dans les questionnaires des enquêtes emplois de tous les pays européens. Ainsi, est considéré comme une démarche active de recherche emploi le fait d'avoir eu un entretien ou un contact avec un conseiller de l'Agence nationale pour l'emploi. En fait, la matière pour construire l'interprétation communautaire du BIT existait puisque tous les éléments figuraient dans le questionnaire français depuis 1990. Elle est utilisée par Eurostat depuis 2003 alors que pour notre part, nous continuions à nous référer à l'interprétation française. Les questions relatives à la recherche active d'emploi étaient néanmoins déjà exploitées par l'Insee pour les individus non-inscrits à l'ANPE.

Désormais, le simple fait de renouveler son inscription à l'ANPE ne suffit plus à définir une démarche active de recherche d'emploi.

Pourquoi le changement de concept n'a pas modifié les évolutions du taux de chômage ? C'est effectivement ce que montrent nos travaux. Toutefois, nous avons l'impression que sur la période la plus récente, les individus qui déclarent être inscrits à l'ANPE sans autres démarches, notamment sans avoir pris contact avec leur conseiller, sont moins nombreux. C'est l'année 2006 qui paraît importante. Au cours de cette année ont été mis en place les entretiens mensuels pour les personnes au chômage depuis plus de quatre mois. L'effet de cette mesure n'est pas encore totalement perceptible, mais il semble y avoir des frémissements.

Pierre CONCIALDI, ACDC

Nous sommes ici parce qu'il est apparu un décalage entre deux sources sensées mesurer le chômage. Les présentations montrent que les statistiques administratives ne constituent pas un bon indicateur pour cette mesure, ce qu'avait d'ailleurs déjà souligné le rapport IGAS/IGF. Dans ce contexte, je me demande pourquoi nous continuons à utiliser ces statistiques à cette fin, la publication d'une statistique mensuelle entretenant d'ailleurs la confusion. Les statistiques d'origine administrative continuent d'être utilisées alors qu'on vient de nous dire qu'elles n'avaient pas retracé correctement l'évolution du chômage sur les deux dernières années et que c'est peut-être encore le cas. Puisque les DEFM ne constituent pas un bon indicateur du chômage, utilisons les pour mesurer ce pour quoi elles sont faites : le nombre total des personnes inscrites à l'ANPE et non une sous-catégorie de cette population.

Ma seconde remarque concerne l'enquête emploi. Toute enquête statistique comporte une certaine incertitude à la différence des statistiques administratives qui fournissent des données à l'unité près. Or les travaux envisagés risquent de nous entraîner dans un processus d'amélioration méthodologique quasi-continue, avec un risque énorme de brouillage. Je crains que nous ne nous engagions dans une illusion qui est la quête d'un chiffre parfait, lequel est inaccessible. Le chiffre du chômage nourrit un débat social. Il est donc tout à fait fondamental que nous disposions de références stables. Il serait dramatique que nous aboutissions à l'inverse c'est à dire à une coexistence entre un chiffre d'enquête incertain et une statistique administrative précise, mais totalement déconnectée de la question à laquelle elle est censée répondre.

Sans anticiper ce que va dire Jean-Baptiste de Foucauld, je voudrais rappeler que dans le cadre du groupe de travail qu'il préside, de nombreux participants - une majorité d'entre eux - ont estimé que la statistique des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ne devait plus être utilisée comme indicateur du taux de chômage.

Antoine MAGNIER, DARES

Il est clair que l'évolution récente des statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE a été affectée de manière sensible par des facteurs de gestion. Faut-il pour autant cesser de les publier ? Je ne le crois pas. En effet, ces statistiques fournissent de nombreuses informations importantes sur le marché du travail. Par ailleurs, elles offrent un éclairage sur la diversité des situations des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Enfin, elles apportent une information utile à propos des évolutions conjoncturelles sur le marché du travail.

Stéphane LOLLIVIER, Insee

Disposer de séries homogènes dans le temps est essentiel pour pouvoir analyser des évolutions. C'est pourquoi, les nouvelles séries seront rétro-polées jusqu'en 1975. Le rapport IGAS/IGF a fait preuve d'une relative sévérité sur l'enquête emploi. Il a, en particulier, recommandé d'importants travaux méthodologiques. Par exemple, l'enquête emploi française a une taille deux fois moindre que celle de nos grands partenaires. Nous devons donc nous efforcer d'améliorer la fiabilité de l'enquête sans en dégrader la

continuité. Aussi, comme l'a expliqué Sylvie Lagarde, le plan d'action mis en œuvre à horizon 2011 prévoit une rénovation complète de l'opération et en 2011, nous disposerons de séries homogènes rénovées.

Monique MERON, DARES

Avez-vous l'intention d'analyser les différents décalages en fonction des catégories de populations - sexe, âge, type de chômage, type de métier d'origine - ? Il me semble important de savoir quelles sont les populations les plus touchées, les plus fragiles dans les chiffres du chômage.

Sylvie LAGARDE

Nous n'avons pas effectué cette analyse jusqu'à maintenant.

Claude MINNI, DARES

En 2006, le taux de réponse se dégradait de 0,2 point par rapport au taux de 2005. De 2002 à 2005, le taux de non-réponse a varié entre 18 % et 19,5 % selon les années. Sur les premier et deuxième trimestres 2007, le taux de réponse s'est amélioré de 3 points. Vos travaux ont montré que le biais lié au taux de non-réponse reste bien inférieur à la précision de l'enquête emploi. Mais, ces travaux prennent-ils en compte les premiers trimestres 2007 ? L'amélioration notable du taux de réponse sur le début de l'année 2007 n'engendre-t-elle pas néanmoins un biais à la baisse sur l'évolution du taux de chômage ?

Olivier MAZEL, DARES

Je souhaiterais obtenir des précisions sur les travaux que l'Insee a engagés au sujet des taux de chômage régionaux, départementaux et par zone d'emploi.

Sylvie LAGARDE

Les travaux effectués sur le lien entre taux de réponse et taux de chômage incluaient les données jusqu'au quatrième trimestre de l'année 2006. Nous n'avons pas travaillé sur les résultats des deux premiers trimestres 2007. Malgré les variations de taux de réponse au niveau local, nous n'avons pas constaté de variation décisive du taux de chômage. D'après nos travaux, l'impact du taux de non-réponse sur le taux de chômage ne dépasserait pas 0,1 point.

Jusqu'à présent, pour calculer les taux de chômage trimestriels régionaux, départementaux et par zone d'emploi, nous déconcentrions les taux de chômage trimestriels nationaux en utilisant la structure des demandeurs d'emploi de fin de mois par régions, départements et zones d'emploi. Nous continuerons à procéder de la même manière car nous n'avons pas d'autres solutions. Toutefois, nous contrôlerons annuellement les résultats obtenus par rapport aux taux de chômage spontané fournis par les enquêtes annuelles de recensement. Pour obtenir des données pertinentes, nous devons empiler les enquêtes annuelles de recensement sur plusieurs années.

III. Premiers travaux et préconisations du groupe de travail du Cnis sur les indicateurs en matière d'emploi, de chômage

Jean-Baptiste de FOUCAULD, IGF et Président du groupe de travail

Notre groupe a été créé suite à un avis rendu par le bureau du Cnis le 21 mars 2007 considérant qu'il était « indispensable de rendre compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail à travers une batterie d'indicateurs sur l'emploi, le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi » et demandant « qu'un groupe de travail du Cnis précise les indicateurs que le système statistique public devra produire et réfléchisse aux modalités de leur diffusion ». Le mandat ainsi que tous les compte-rendus des réunions et les documents de travail du groupe de travail sont disponibles sur le site du Cnis (cnis.fr). Le mandat plutôt dense a été précisé et adopté par le bureau du Cnis le 25 juin. Il met bien en valeur la difficulté de notre tâche sur un sujet important et complexe.

Afin d'améliorer l'information du grand public et de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, il nous est demandé de « proposer un ensemble d'indicateurs permettant de rendre compte des situations complexes et diversifiées des individus sur le marché du travail » et « d'apprécier le continuum des situations sur le marché du travail, ainsi que leurs évolutions ». Nous devons prendre en considération la durée et les caractéristiques des emplois, les différentes approches du chômage et de leurs articulations (chômage BIT, chômage spontané, chômage enregistré, chômage indemnisé,...), ainsi que certaines situations particulières sur le marché du travail (chômeurs découragés qui ne recherchent pas activement un travail ou non disponibles pour travailler immédiatement...), l'ancienneté et la récurrence dans le chômage, le sous-emploi et la durée du travail, les situations « d'emploi inadéquat », l'instabilité et l'insécurité de l'emploi.

Le terrain est vaste. Chaque champ d'étude doit faire l'objet d'un nombre limité d'indicateurs pour en faciliter la lisibilité tout en éclairant au mieux les différents domaines d'intérêt. Les indicateurs doivent faciliter l'élaboration de diagnostics synthétiques et permettre une approche dynamique des phénomènes. Il importe de distinguer les propositions rapidement applicables de celles qui nécessitent davantage de temps. Nous devons préciser la fréquence des publications, leurs sources et nous intéresser aux conditions de communication.

Le groupe de travail se compose des membres habituels de votre formation, dont les diverses parties prenantes du service public de l'emploi et les partenaires sociaux. Deux groupes ou associations fortement intéressés par le sujet - Les Autres Chiffres du Chômage et le Mouvement National des Chômeurs et des Précaires - en font également partie.

Nos travaux ont débuté le 11 juin 2007. Six réunions ont déjà eu lieu. Elles ont été consacrées à différents sujets :

- la mise au point de notre mandat et l'examen de différentes versions d'un état des lieux rédigé par les deux rapporteurs Michel Cézard et Marie Reynaud. Ce document vous a été adressé et est disponible sur le site du Cnis. Il comporte de nombreuses indications et adresses de sources précieuses. C'est un document vivant qui peut donc être modifié et complété ;

- l'envoi d'un questionnaire aux conseillers sociaux d'un certain nombre de pays afin de connaître les termes du débat dans ces pays. Les réponses seront distribuées lors de la prochaine séance de notre groupe ;
- l'audition des responsables de deux associations de journalistes, l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) et l'Association des journalistes économiques et financiers (AJEF), afin de comprendre comment les indicateurs sont perçus puis retransmis et communiqués au public ;
- l'audition d'un représentant de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ;
- l'examen du rapport IGF/IGAS ;
- des réflexions générales sur la stratégie d'ensemble de notre groupe et le cahier des charges que nous souhaitons nous donner. Ces réflexions commencent à se concrétiser quant aux possibilités d'utiliser l'enquête emploi, pour mieux cerner le halo qui entoure le chômage, ses caractéristiques d'ancienneté, de durée, de récurrence et ses flux d'entrée et de sortie.

La prochaine séance sera consacrée à l'analyse des indicateurs issus des statistiques administratives.

Nous nous sommes heurtés à deux difficultés. En premier lieu, le groupe peine à donner des avis ou à faire des propositions sujet par sujet, bien qu'il ait été invité à le faire. Cette difficulté persistera tant que nous n'aurons pas la vision d'ensemble qui nous permettra de délivrer une information riche et synthétique. En second lieu, le groupe a été gêné par le rythme rapide des décisions qui ont suivi la remise du rapport IGF/IGAS, sur les conclusions duquel il n'a pas été consulté. Cette absence de consultation a entraîné un certain mécontentement.

Aujourd'hui, le groupe souhaite, dans la mesure du possible, une stabilisation du dispositif d'information existant, bien que celui-ci ne nous satisfasse pas, tant qu'il n'a pas rendu ses conclusions. Dans ce contexte, je me bornerai à livrer certaines orientations générales que je préciserai dans le domaine du halo.

1) Tout d'abord, nous tenterons de mettre en place un dispositif d'information précis, stable, prévisible et conforme aux recommandations internationales, notamment en matière de communication. Il n'existe pas d'indicateur parfait. A l'avenir, nous proposerons donc que chaque indicateur soit assorti d'un commentaire clair indiquant ce qu'il recouvre, ce qu'il ne recouvre pas et les facteurs qui ont pu influencer son évolution dans la période examinée.

En outre, sur un sujet aussi sensible et controversé et où il faut mettre de la clarté, nous devons tenir compte de la diversité des destinataires. Les médias, l'opinion, les chercheurs et les décideurs n'ont pas les mêmes besoins. Il nous faut trouver des équilibres entre les standards de comparaisons internationales et les besoins d'indicateurs nationaux. Malgré notre tendance naturelle à multiplier les indicateurs pour apprécier un maximum de situations, nous ne devons pas oublier que l'opinion a besoin de disposer d'indicateurs phares, voire synthétiques. Enfin, nous définirons les rythmes et rendez-vous possibles dans chaque cas, en évitant la tyrannie des chiffres mensuels et en distinguant chiffres trimestriels et chiffres annuels. L'idée d'un bilan annuel global est bien accueillie par le groupe.

2) La deuxième orientation générale vise à bien définir ce que nous voulons savoir et pourquoi nous voulons le savoir. Aucun indicateur n'est neutre. De fait, nous avons essayé de préciser les fonctions des indicateurs. Nous en avons retenues trois.

- Ils devront d'abord évaluer dans quelle mesure et selon quelles modalités l'accès à ce droit fondamental qu'est le droit au travail est respecté. Nous chercherons à mesurer le degré de privation des personnes qui recherchent un emploi. Cette privation peut être ressentie sous un mode quantitatif, dans une optique de sécurité et sous un mode qualitatif.

- Nous avons également besoin de données pour analyser correctement et finement les évolutions de l'économie. Nous avons plusieurs angles de vue, plusieurs objectifs. Ainsi, l'analyse fine de la conjoncture est très importante pour les réglages macroéconomiques. De ce point de vue, il est important d'appréhender

non seulement le mouvement du chômage, mais aussi celui des créations d'emplois. Pour analyser correctement l'évolution de l'économie, il faut ensuite observer la situation de manière plus structurelle, c'est à dire la capacité de l'économie à bien utiliser ses ressources en main d'œuvre à travers les taux d'emploi et d'activité mais aussi les réserves potentielles qu'il est plus difficile de mobiliser telles que les chômeurs découragés ou empêchés. L'examen structurel s'intéressera également à la capacité de l'économie à recomposer rapidement l'emploi en fonction des chocs ou des évolutions technologiques. Enfin, nous nous posons la question d'une mesure des offres d'emploi non-satisfaites et de la durée moyenne de satisfaction des offres. Les changements démographiques qui s'annoncent rendent ces questions incontournables.

- Nous devons alimenter dans de bonnes conditions le débat citoyen et le débat public. L'opinion publique a besoin de mesurer des évolutions de manière objective. Pour cela, nous avons besoin d'indicateurs relativement simples et relativement globaux, qui mesurent aussi bien les évolutions que les inégalités, et ce sur une période suffisamment longue. Nous avons également besoin de diagnostics précis sur les effets des politiques publiques.

3) La troisième orientation générale nous amène à engager une réflexion sur la saine utilisation par les médias des informations à partir du moment où celles-ci sont disponibles. Il y a une forte attente en ce qui concerne le respect de la déontologie et des règles du jeu dans la mise à disposition de l'information fraîche : comment mettre à égalité les médias ? qui doit communiquer ? avec quel préavis ? Par ailleurs, la mise en place de modules de formation consacrés à l'utilisation fine des indicateurs par les journalistes a été évoquée ainsi que le rythme et le contenu des publications.

Ces orientations, sans doute assez générales, permettent déjà de fixer un cadre.

Nous avons déjà réfléchi à l'utilisation de l'enquête emploi pour mieux mesurer le chômage et son halo. Les rapporteurs ont émis des propositions pour clarifier la lecture des données. Deux catégories de personnes se situent dans le halo qui entourent le chômage BIT : les inactifs qui souhaitent travailler et les actifs qui sont en situation de sous-emploi. Dans chaque catégorie, les personnes ont été ventilées en fonction de leur disponibilité ou non et de l'effectivité ou non de leur recherche d'emploi. Au final, huit catégories décrivent la totalité des situations possibles. Toutefois, certaines d'entre elles restent à identifier. Le 12 novembre 2007, l'Insee a présenté un chiffrage des différentes catégories. Certains des résultats fournis donnent des chiffres trop faibles pour pouvoir être conservés. Pour autant, ces recherches aideront à construire la maquette trimestrielle, qui devrait sortir dans la deuxième semaine de décembre. L'Insee a promis que cette maquette ne serait pas figée et qu'elle pourrait évoluer pour tenir compte des propositions finales de notre groupe de travail.

Notre groupe remettra son rapport au printemps. Le programme de travail a été établi autour de sept réunions consacrées au bon usage des ressources administratives, à l'analyse des indicateurs de taux d'emploi et d'activité, à la qualité de l'emploi et à la notion d'emploi inadéquat, à la précarité et à l'instabilité de l'emploi. Nous travaillerons enfin sur le bouclage de la population active avant de rechercher éventuellement des indicateurs synthétiques.

Nous sommes bien conscients de l'importance et de l'utilité de notre réflexion. Nous ferons notre possible pour être à la fois créatifs et réalistes. Nos décisions auront un impact de long terme. Par conséquent, nous préférons prendre notre temps et effectuer un travail de meilleure qualité, plutôt que d'aller trop vite. L'urgence est toujours mauvaise conseillère.

Débat

Raoul BRIET

Merci Jean-Baptiste. Nous avons tous la conviction que le travail demandé est redoutable. On en a eu la confirmation avec cette présentation. Le chantier est complexe. Il ne s'agit pas que d'un problème technique. Que retenir dans une perspective soit de bon éclairage du débat public, soit de bonnes reprises de ce matériau par tous ceux qui alimentent le débat public ? Le premier étage à lui tout seul est d'une redoutable complexité mais quand on y ajoute des étages supplémentaires, l'exercice devient particulièrement difficile. On a bien noté qu'il y avait une dialectique subtile à trouver : les travaux du groupe doivent avancer sans pour autant paralyser les initiatives des producteurs pendant 8 à 9 mois.

Marc PLEUVY, MEDEF-UIMM

Quel organisme sera chargé de publier les indicateurs dont il a été question ? La publication d'une batterie de plusieurs indicateurs ne risque-t-elle pas d'instaurer une plus grande confusion ?

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Notre groupe de travail est avant tout chargé de faire des propositions en vue d'améliorer le classement des indicateurs existants et leur présentation, avant d'en suggérer de nouveaux. De nombreux chiffres sont déjà disponibles. Le problème est de dégager ceux qui doivent être davantage mis en valeur et à quelle fin. Nos propositions s'adresseront à l'ensemble des acteurs du système statistique, à tous les organismes qui diffusent des statistiques (Insee, Dares, ANPE,...). Les indicateurs doivent être définis par grande rubrique. Il n'est pas question de retenir un indicateur unique. Il est nécessaire d'arriver à un nombre d'indicateurs suffisamment important pour satisfaire tout le monde, mais assez limité pour ne pas créer de confusion.

Raoul BRIET

Je vous souhaite bon courage et bonne réussite pour la deuxième moitié de vos travaux.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Il faut remercier les rapporteurs pour le travail accompli.

Raoul BRIET

Avant de passer à la deuxième moitié de l'ordre du jour qui concerne l'examen des enquêtes pour avis d'opportunité, nous allons essayer de synthétiser un projet d'avis sur la partie de notre réunion qui donne lieu à avis à savoir à l'ensemble des questions ayant trait à l'enquête emploi, aux DEFM et aux travaux du groupe indicateurs.

IV. Projet d'avis

Françoise DUSSERT donne lecture du projet d'avis.

« Le Cnis a pris connaissance avec intérêt des travaux méthodologiques présentés par l'Insee d'une part, pour améliorer l'estimation du taux de chômage calculé à partir de l'enquête emploi, par la Dares d'autre part pour apprécier l'influence des modifications de gestion administrative des demandeurs d'emploi sur l'évolution des DEFM. Il constate que ces présentations sont conformes aux engagements pris au mois de mars dernier.

Le Conseil prend acte que l'Insee a annoncé qu'il renonçait à procéder à l'avenir au calage des statistiques des DEFM sur les données de l'enquête emploi, en même temps qu'il effectuait ses améliorations méthodologiques et modifiait sa définition de recherche d'emploi pour la rapprocher de celle utilisée au niveau communautaire. Il constate que l'ensemble des modifications apportées, si elles font varier l'estimation du niveau de chômage, ne remettent pas en question le diagnostic sur son évolution sur les années passées. Il note avec satisfaction la publication d'un taux de chômage incluant les DOM.

Le Conseil souhaite que les travaux méthodologiques complémentaires, notamment sur le redressement des non-réponses, d'amélioration du dispositif de l'enquête emploi ou des appariements entre l'enquête emploi et les fichiers de l'ANPE soient présentés au fur et à mesure de leur réalisation devant la formation

« emploi et revenus » du Cnis. Il demande qu'on veille à ce que ces travaux ne détériorent pas la continuité d'indicateurs homogènes.

Le Conseil réaffirme que le taux de chômage doit être complété par une série d'indicateurs qui rendent compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail. Il relève que la nouvelle publication trimestrielle de l'Insee intègre déjà quelques-uns d'entre eux. Il a pris note avec intérêt de la présentation faite par Jean-Baptiste de FOUCAULD de l'avancée des travaux du groupe de travail du Cnis sur les indicateurs d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité. »

Raoul BRIET

Avez-vous des remarques ?

Yvonick RENARD

Il me semble que les travaux complémentaires ne peuvent être limités, dans la présentation, à la formation emploi-revenu. Ils doivent être également présentés devant le groupe de travail présidé par Jean-Baptiste de Foucauld.

Raoul BRIET

Pour bon nombre d'entre eux, ces travaux ne seront pas terminés lorsque le mandat de Jean-Baptiste de Foucauld s'achèvera. Si notre formation est permanente, le groupe de Jean-Baptiste de Foucauld n'a qu'une vocation temporaire.

Philippe CUNEO, Cnis

Il s'agit de rendre compte de travaux méthodologiques. Le travail à effectuer est proprement statistique. En effet, il s'agit non pas de définir les indicateurs utiles pour mesurer le halo du chômage mais d'un travail sur la méthode à mettre en œuvre pour bien mesurer les indicateurs choisis. Or, selon le code de bonne pratique de la statistique européenne, ce type de travail relève de la seule responsabilité des statisticiens publics. C'est toute la différence entre débattre en toute transparence et l'indépendance professionnelle.

Pierre CONCIALDI

Le second paragraphe : « ne remettent pas en cause le diagnostic sur l'évolution des années passées ». Je pense que tout le monde sera d'accord ici pour dire que ce n'est pas vrai. Le taux de chômage mensuel publié fait état d'une baisse de 2 points et la révision est de 1 point.

Philippe CUNEO

C'est une modification conceptuelle.

Pierre CONCIALDI

Je ne crois pas que malgré la modification conceptuelle, on puisse remettre en cause le diagnostic. Or, ce que l'on retient c'est que le diagnostic n'est pas remis en cause. Si le diagnostic est de dire que le chômage baisse depuis 20 ans, l'intérêt est réduit. En fait, le diagnostic, c'est tout le débat que nous avons depuis un

an sur l'ampleur de la baisse. Or nous avons surestimé l'ampleur de la baisse du double de ce qu'elle est. La fin du second paragraphe ne relève pas d'un malentendu conceptuel, mais d'un problème de fond.

Sylvie LAGARDE

En réalité, lorsqu'il affirme ne pas remettre en cause l'ampleur de la baisse, l'avis ne parle que des données fournies par l'enquête emploi. Toutefois, cette phrase manque de clarté.

Raoul BRIET

On n'a pas parlé de ce point. Ne préjugeons pas d'une chose délicate qui n'a pas été débattue. Je propose donc que nous fassions l'économie de cette phrase.

Françoise DUSSERT, Cnis

Je tiens à préciser que je n'ai pas intégré dans l'avis la possible utilisation des travaux du groupe de Jean-Baptiste de Foucauld. On pourrait ajouter qu'on souhaite qu'ils soient pris en compte lors de la définition des indicateurs par l'Insee.

Raoul BRIET

L'aspect prise en compte me paraît tout à fait conforme aux débats que nous avons eus précédemment. Il s'agit d'une donnée qui a vocation à être analysée par les producteurs et le cas échéant reprise par eux tout en réservant la responsabilité des choix des indicateurs au système statistique dans ses différentes composantes. Nous ajoutons donc à l'avis cette prise en compte des travaux du groupe.

Annie GAUVIN, ANPE

Est-il possible de supprimer le terme « administrative » ? Il peut être interprété comme de l'administration dure ou comme de l'administration soft. Il serait préférable d'écrire « des modifications de gestion et de suivi des demandeurs d'emploi ». En effet, le sujet n'est pas uniquement administratif. Nous pourrions, même en supprimant le terme de « gestion », évoquer « les conditions de suivi et d'accompagnement, et les évolutions d'inscription de demandeurs d'emploi ». Toutefois, la phrase risque d'être trop longue.

Raoul BRIET

En effet, l'expression de « gestion et de suivi » convient davantage que celle de « gestion administrative ». En réalité, il s'agit plutôt de la gestion de l'ANPE que de celle des demandeurs d'emploi.

Nous allons pouvoir passer au point cinq de l'ordre du jour qui est l'examen de trois enquêtes pour avis d'opportunité.

V. Présentation pour avis d'opportunité

1. Enquête SUMER

Norbert HOLCBLAT, DARES

L'enquête SUMER, qui porte sur les expositions aux risques professionnels, est une pièce importante de notre dispositif de connaissance des conditions de travail et, surtout, des risques professionnels. La nouvelle édition de cette enquête vous est aujourd'hui présentée pour avis d'opportunité. Si l'avis d'opportunité est accordé, elle sera soumise au comité du label.

La mesure des expositions professionnelles auxquelles sont soumis les salariés n'est pas une question simple. Elle pose des problèmes méthodologiques redoutables qui peuvent expliquer des débats sur la méthodologie voire même sur certains résultats de l'enquête. Ces débats ont été manifestes lors de la récente conférence sur les conditions de travail. Si l'enquête a un objectif de connaissance scientifique, il importe que les résultats puissent être utilisés par les différents acteurs à des fins de prévention des risques auxquels sont exposés les salariés. Dans cette perspective, la légitimité des résultats doit être renforcée. La Dares et la Direction Générale du Travail (DGT) seront particulièrement attentives à ce que soient étudiées et prises en compte les remarques et suggestions des partenaires sociaux lorsque seront arrêtés les principaux choix méthodologiques de cette nouvelle édition de l'enquête. De même, les suggestions relatives au comité scientifique seront examinées avec intérêt. Tous ces éléments figurent dans la note commune qui est adressée à tous les membres de la formation en complément à la présentation de l'enquête pour avis d'opportunité.

Nicole GUIGNON, DARES

a) Les apports de l'enquête SUMER

L'enquête SUMER occupe une place particulière dans un dispositif d'enquête sur les conditions de travail qui repose essentiellement, au niveau national, sur deux enquêtes : les enquêtes « conditions de travail » et les enquêtes « changements organisationnels et informatisation ».

Les enquêtes « conditions de travail » sont complémentaires à l'enquête emploi. Elles ont eu lieu cinq fois depuis 1978. Elles interrogent environ 20 000 salariés, le tiers sortant de l'enquête emploi, maintenant le sixième sortant sur leur situation habituelle de travail. Les questions sont assez générales et portent sur les contraintes organisationnelles, les pénibilités physiques, les risques liés aux ambiances de travail. Les enquêtes « changement organisationnel et informatisation » interrogent à la fois les salariés et les entreprises. Elles visent essentiellement à décrire les effets des changements techniques et organisationnels sur les conditions de travail.

Ces enquêtes donnent un cadre général sur les conditions de travail, mais elles ne répondent pas à un certain nombre de questions extrêmement précises. SUMER essaiera d'y répondre. C'est par exemple le cas pour les expositions aux produits chimiques ou les expositions physiques très particulières. Les salariés ne sauraient pas répondre aux questions très techniques que pose SUMER. SUMER apporte donc un plus par rapport aux deux précédentes enquêtes. De plus, elle interroge un échantillon beaucoup plus important (50 000 salariés).

b) La réalisation de l'enquête

En 2003, 1 800 médecins, soit un médecin du travail sur cinq, ont participé à l'enquête en renseignant chacun une moyenne de trente questionnaires. Ils ont interrogé 50 000 répondants et il y a eu 6 000 non

répondants. Les salariés interrogés ont été tirés au sort par les médecins dans le cadre des visites médicales systématiques qui étaient réalisées. Le médecin remplissait un questionnaire en quatre parties :

- une partie sur les contraintes organisationnelles et relationnelles ;
- une partie sur les ambiances et les contraintes physiques ;
- une partie sur les agents biologiques ;
- une partie sur les expositions aux produits chimiques.

La première partie est une version très raccourcie du questionnaire « conditions de travail ». L'interrogation portait sur la situation habituelle de travail. Le médecin posait la question et le salarié y répondait comme dans les enquêtes « conditions de travail ». En revanche, les trois dernières parties se référaient à la dernière semaine de travail parce qu'on voulait se situer dans l'activité précise que le salarié avait pratiquée au cours de cette semaine..

Pour les trois dernières parties, nous avons la durée d'exposition (en 4 tranches, moins de 2 heures, 2 à 10 heures, 10 à 20 heures ou plus de 20 heures) aux différents facteurs au cours de la semaine précédente, ce qui permet de nuancer la notion d'exposition. Sur les expositions aux produits chimiques, nous avons une liste de 83 produits ou familles de produits. Par ailleurs, nous disposons de l'intensité de l'exposition au produit. Nous connaissons aussi les protections collectives installées et les protections individuelles mises à la disposition des salariés, mais nous ne savons pas si elles sont utilisées.

Le médecin renseigne le questionnaire avec le salarié, mais garde la possibilité de recourir à d'autres documents - fiches techniques du poste, visites de postes. C'est son avis qui prédomine. La partie subjective traitée par le salarié est représentée par un auto-questionnaire. Celui-ci a été transmis à un enquêté sur deux avant la réalisation de l'enquête par le médecin. Cet auto-questionnaire comprend le questionnaire de Karasek - questionnaire standardisé sur les facteurs psychosociaux pour le milieu du travail -, des éléments sur la santé perçue, des questions sur les accidents, les maladies et les durées d'arrêt, ainsi que quelques questions sur la violence au travail.

c) La validation de l'enquête

Parallèlement à la collecte, nous avons fait réaliser une contre-enquête par un laboratoire universitaire sur les expositions chimiques. Les salariés qui avaient été signalés comme exposés à des produits chimiques par SUMER ont été réinterrogés avec un autre type de questionnaire. Cette contre-enquête a porté sur 200 postes. Il s'est avéré que les chimistes avaient tendance à déclarer un peu plus de produits que les médecins, notamment parce qu'ils prenaient davantage en compte l'environnement du poste de travail.

Par ailleurs, nous avons confronté les chiffres obtenus avec ceux de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). L'INRS constate un nombre moins important de personnes exposées à des produits chimiques. En réalité, l'écart est dû au fait que SUMER s'intéresse à l'ensemble des expositions, y compris les expositions de maintenance et d'environnement.

Enfin, il est des produits, tels que les produits de dégradation comme les poussières de bois, pour lesquels il n'existe aucun chiffre de production. Seule l'enquête SUMER peut mesurer cette exposition.

d) L'utilisation de l'enquête

L'enquête 2003 a permis de réaliser des analyses publiées dans les premières synthèses de la Dares, reprises dans les DMT, revue trimestrielle que l'INRS destine aux médecins du travail. Ces analyses portaient sur l'évolution des expositions, le bruit, la manutention, les contraintes posturales, etc. Outre ces analyses, nous avons publié des résultats systématiques par secteur, par famille professionnelle et par nuisance. Les fiches diffusées donnent pour les secteurs, la description du secteur puis les nuisances les plus fréquentes. Pour chaque fiche nuisance on a les taux d'exposition par âge, secteur, famille professionnelle.... L'enquête SUMER a été utilisée dans les grands plans concernant la santé. Ainsi, sur les quatre indicateurs de santé au travail qui figurent dans le plan d'orientation de santé publique, il en est trois

qui proviennent de l'enquête SUMER. Les résultats ont également été utilisés dans le plan santé-travail et dans le plan santé-environnement. Par conséquent, le renouvellement de l'enquête est prévu dans le calendrier de ces plans. Enfin, la dernière production qui n'est pas encore disponible concerne les matrices emploi-exposition. Ces matrices permettront en donnant un secteur d'activité et une profession de connaître les niveaux d'exposition par produit chimique. Il y en a deux en préparation. L'une porte sur les produits chimiques tels qu'ils sont présentés dans le questionnaire, l'autre qui concerne les poly-expositions fera aussi appel à une autre source.

Raoul BRIET

Avant d'ouvrir le débat, je souligne que cette quatrième enquête SUMER est la première qui est soumise à l'avis du CNIS et qui sera ensuite présentée au comité du label pour tous les aspects méthodologiques.

Yvonick RENARD

L'enquête SUMER est bien connue dans certains milieux. Son importance est incontestable. Son intérêt dans les comparaisons internationales monte en puissance. Toutefois, les nombreux travaux méthodologiques de vérification, de contre-vérification, contrefactuels montrent que la méthodologie reste perfectible. Or la note qui nous a été présentée ce matin semble conditionner l'amélioration méthodologique à l'attribution d'un avis favorable en opportunité. Il nous semble qu'il s'agit là d'une inversion. Il serait nécessaire de se concerter sur les améliorations méthodologiques et cela dans les instances où les partenaires sociaux sont représentés, c'est à dire au comité de pilotage. L'utilité du comité scientifique est incontestable. Mais sur ce plan là, ce n'est sûrement pas le comité du label qui pourrait se prononcer sur le contenu méthodologique ou la pertinence des travaux. Quant à la dimension de l'échantillon, elle relève uniquement du service statistique. Avant de donner un avis d'opportunité favorable à l'enquête, nous souhaiterions qu'il y ait une meilleure consultation sur les voies d'améliorations méthodologiques.

Philippe CUNEO

Le comité du label se prononce sur la qualité méthodologique d'un point de vue statistique et non d'un point de vue épidémiologique par exemple. Le comité du label et le comité scientifique ne font donc pas la même chose mais sont complémentaires.

Jean-Pierre BOMPARD

Si j'en crois l'expérience que j'ai du comité du label entreprise, il y a une expertise statistique puis un débat sur les questions. En ce qui concerne l'enquête que ma confédération considère comme très importante, la lettre signée par le directeur de la Dares et par le directeur de la DGT me paraît claire. Nous devons pouvoir combiner les interrogations tout à fait légitimes qui viennent d'être soulevées avec la délivrance d'un avis d'opportunité favorable. C'est un problème d'articulation, de séquençage dans le temps. Sur un sujet tel que la santé au travail, à la fois très sensible et qui préoccupe beaucoup de personnes, il ne devrait pas y avoir de tensions inutiles. Cela serait incompréhensible vu de l'extérieur et vu les préoccupations mises sur la place publique notamment par la conférence sur les conditions de travail. Je m'en tiendrai donc aux engagements pris par les deux directeurs. Je serai favorable à ce que la formation donne un avis d'opportunité favorable qui nous laissera le temps d'approfondir les questions qui ont été soulevées.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Mon propos ira dans le même sens. Cette enquête est très importante par les informations inaccessibles par ailleurs qu'elle fournit et aussi pour la mise en place de politiques de prévention au niveau régional. Par ailleurs, nous avons eu à débattre dans cette même formation d'enquêtes qui étaient a priori d'un intérêt bien moindre que celui de SUMER. Aussi, il me semble que l'attribution d'un avis d'opportunité favorable ne

devrait pas poser de problème en soi, sur le plan conceptuel. Il sera possible de revenir ensuite sur les aspects de méthodologie.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

J'interviens en tant que militant associatif. La consultation des médecins à travers les visites médicales périodiques ne risque-t-elle pas de faire passer l'enquête à côté des salariés en situation précaire qui vont et qui viennent dans les entreprises ? Ne vaudrait-il pas mieux prendre les visites d'embauche ? Par ailleurs, qu'en est-il de la santé au non-travail. Il n'y pas de médecine du non-travail. Ne faudrait-il pas y réfléchir ? Cela relève-t-il de cette formation ou d'une autre ?

Philippe CUNEO

Il y a l'enquête « Santé, itinéraires professionnels ».

Nicole GUIGNON

En réalité, nous tenons également compte des visites d'embauche, mais à condition que la période d'essai soit terminée. En effet, il est nécessaire que l'employé ait travaillé suffisamment longtemps pour que la mesure aux expositions soit significative. Nous considérons également les visites d'intérimaires, mais à condition qu'elles soient précédées d'une mission.

Raoul BRIET

Est-ce que quelqu'un souhaite réagir sur la position exprimée par messieurs Bompart et Prokovas : à ce stade, la responsabilité de cette formation d'accorder l'opportunité ne semble pas faire débat. En revanche, et avant même le comité du label, il y a tout un travail de mise à niveau scientifique et méthodologique à mettre en œuvre dès aujourd'hui. Peut-on tous se retrouver derrière cette analyse ?

Yvonick RENARD

Nous rejoignons l'avis qui a été exprimé quant à l'importance de l'enquête SUMER. Toutefois, lorsqu'une enquête doit subir un renouvellement important, le comité de pilotage a pour habitude d'instruire précisément le projet, voire de préparer l'avis d'opportunité. Cette étape nous semble avoir fait défaut dans le cas présent.

Raoul BRIET

Mieux vaut tard que jamais puisque nous allons vous y associer. D'ailleurs, les enquêtes SUMER précédentes ont été conduites indépendamment de ces phases. Ce n'est donc pas un recul historique mais un progrès considérable. Je note toutefois que vous auriez souhaitez être impliqués un peu plus en amont.

Yvonick RENARD

Sauf que dans le cas présent, la rédaction de la lettre conditionne l'amélioration méthodologique à l'attribution de l'avis favorable.

Norbert HOLCBLAT

Lorsque nous aurons obtenu un avis d'opportunité favorable, nous pourrions lancer l'enquête en mettant en place un comité scientifique. Vous serez consultés sur sa composition. Il sera également mis en place un comité de suivi, dans lequel toutes les organisations représentatives du Cnis seront bien évidemment présentes. Ce comité de suivi émettra des avis sur les différentes étapes de l'enquête. Il sera également informé des délibérations et des propositions du comité scientifique.

Les évolutions de l'enquête pourraient intervenir à deux niveaux. Certaines pourraient résulter de l'évolution de la situation et des remarques du comité scientifique si le champ de l'enquête et le contexte institutionnel n'avaient pas changé. D'autres pourraient découler des transformations du contexte institutionnel suite à la réforme des conditions d'exercice de la médecine du travail, en particulier la distinction entre la surveillance médicale renforcée et les salariés soumis aux visites médicales tous les deux ans, mais aussi, l'extension de l'enquête à des pans plus importants du secteur public, dans des conditions où les notions d'établissement et d'entreprise ne sont pas directement transposables. Cela va, de toute manière, nous obliger à modifier les règles de tirage.

Le comité de suivi et le comité scientifique auront à débattre de tous ces éléments.

Raoul BRIET

L'avis favorable n'est que le point de départ nécessaire d'un processus qui permettra ensuite d'enclencher les autres étapes.

Yvonick RENARD

Je m'interrogeais également sur la comparabilité internationale.

Norbert HOLCBLAT

Nous souhaitons compléter le comité scientifique par l'adjonction d'experts internationaux. Nous poursuivrons également le travail engagé avec des experts européens sur la confrontation des méthodes et de la situation française à des travaux menés par ailleurs.

Raoul BRIET

Je pense que nous pouvons converger sur ces bases et considérer qu'un avis d'opportunité favorable a été émis. Je ne verrai aucun inconvénient à l'organisation d'une information de mi-parcours sur l'avancement de ce processus.

2. Enquête Patrimoine – Réussite Sociale 2009**Pascal CHEVALIER, Insee**

Le dispositif des enquêtes Patrimoine a pour premier objectif de mesurer la composition du patrimoine des ménages et son évolution dans ses trois composantes - financière, immobilière et professionnelle. Les enquêtes visent à évaluer précisément la possession de tous les types d'actifs et de passifs patrimoniaux des ménages. Elles permettent également de mesurer le patrimoine professionnel détenu par les indépendants. Elles appréhendent l'histoire patrimoniale du ménage, en analysant notamment le

phénomène d'héritage. Enfin, les enquêtes collectent des éléments sur les histoires conjugales et professionnelles des ménages.

Le dispositif des enquêtes Patrimoine constitue une référence pour la mesure du patrimoine et de son évolution, mais également, ce qui est nouveau, pour la mesure des revenus du patrimoine financier. Ce second point fait suite aux préconisations du rapport Freyssinet sur les niveaux de vie et l'inégalité sociale. L'enquête patrimoine permet d'établir les stocks de patrimoine qui serviront de base à l'application de taux de rendement et à l'évaluation des revenus du patrimoine dans le domaine financier notamment.

Aujourd'hui, les enquêtes Patrimoine sont lourdes. Elles se déroulent tous les cinq ou six ans. La dernière enquête a eu lieu en 2004. L'enquête programmée en 2009 contient plusieurs innovations. La première fait suite aux préconisations du rapport Freyssinet. Elle vise à mieux appréhender le haut de distribution des patrimoines. Comme chacun sait, les patrimoines sont particulièrement concentrés dans le haut de la distribution. La mise en œuvre de cette innovation majeure s'appuiera sur deux éléments principaux. Tout d'abord, un échantillon particulier devrait être tiré dans les fichiers fiscaux, plus précisément ceux dédiés à l'impôt de solidarité sur la grande fortune (ISF). Par ailleurs, un protocole particulier sera mis en place afin d'améliorer le taux de réponse de ce type de public aux enquêtes.

La deuxième innovation de l'enquête visera à développer d'autres dimensions que la dimension matérielle du patrimoine. Nous nous intéresserons notamment aux dimensions culturelle, familiale et sociale afin de mieux connaître l'histoire du patrimoine au sein des ménages.

La couverture des DOM par l'enquête constitue la troisième innovation.

En outre, l'enquête 2009 comportera des innovations plus mineures. Ainsi, le questionnaire sera amélioré sur la dimension d'épargne-retraite comme le suggérerait le rapport Freyssinet. Une batterie de questions portera sur les moyens de paiement. La troisième innovation mineure sera constituée par le recours aux sources administratives pour la récupération des données fiscales et sociales - déclarations fiscales, ce qui a déjà été fait, et fichiers de prestations des organismes gestionnaires, ce qui est nouveau. Cette dimension s'inscrit dans un cadre plus large voulant que les sources sur les revenus s'appuient davantage sur les sources administratives.

Comme nous le voyons, les innovations que contiendra l'édition 2009 seront surtout guidées par le rapport Freyssinet, émis en fin d'année 2006. Elles seront également guidées par des réflexions actuellement en cours au niveau européen. Ainsi, la Banque Centrale Européenne (BCE) et les banques nationales réfléchissent à la mise en place d'un dispositif européen harmonisé d'enquêtes patrimoine. Les groupes qui travaillent au niveau européen sur ces dimensions préparent un rapport. Celui-ci devrait être remis au Conseil des Gouverneurs de la BCE fin 2008. Dans la mesure où notre enquête patrimoine aura lieu en 2009, la sortie du rapport sera trop tardive pour pouvoir être pris en compte. Aussi, nous nous efforçons de tenir compte, dans la mesure du possible, des réflexions des groupes de travail qui œuvrent à l'échelle européenne.

La nouvelle enquête patrimoine pourrait comporter une dimension « panel », ce qui impliquerait une fréquence plus grande des enquêtes. Une réflexion sera menée dans les premiers mois de 2008. Si la dimension panel devait être retenue pour l'enquête 2009, nous formulerions une nouvelle demande d'avis d'opportunité.

La collecte des informations se déroulera entre octobre et décembre 2009 et concernera, pour la métropole, près de 17 000 logements. Environ 14 000 seront tirés dans l'échantillon-maître, avec un échantillonnage spécifique des indépendants, des cadres et des professions libérales, tandis que l'échantillon complémentaire de 3 000 logements sera tiré à partir des fichiers fiscaux, et ce afin de mieux appréhender la dimension patrimoine.

Les premières données issues de l'enquête 2009 seront diffusées dès la mi-2010 dans un Insee Première. Par la suite, nous réaliserons des études donnant lieu à des articles pour « Economie et statistique ». Comme pour l'enquête patrimoine 2004, des données individuelles seront mises à disposition gratuitement sur le site de l'Insee.

Jean Pierre LE GLEAU, Insee

La fiche qui nous a été présentée indiquait que l'échantillon-maître comporterait 20 000 fiches, tandis que 1 000 fiches seraient tirées dans l'échantillon fiscal. Oralement, il a été question d'un échantillon-maître de 17 000 tirages et d'un échantillon complémentaire de 3 000 tirages. Que devons-nous retenir pour l'avis d'opportunité ?

Pascal CHEVALIER

Les 20 000 tirages correspondent à la composition d'un échantillon dispersé sur la France entière, pas seulement sur la métropole. 3 000 fiches-adresses seront tirées dans les DOM dans le cadre de l'échantillon national. En outre, nous anticipons 1 000 répondants sur les 3 000 fiches adresses qui seront tirées dans les fichiers fiscaux. Un premier test mené en septembre a donné un taux de réponse de 25 %.

Raoul BRIET

En l'absence d'autres interventions, nous considérons que l'avis d'opportunité est favorable.

3. Module *ad hoc* de l'enquête emploi 2009**Lucie GONZALEZ, Insee**

Le module *ad hoc* 2009 de l'enquête emploi sur l'entrée des jeunes dans la vie active est issu d'une demande européenne traduisant l'intérêt des pays-membres pour les problématiques d'insertion des jeunes. Selon la Commission européenne, l'enquête doit apporter des éléments d'éclairage sur les questions politiques relevant de la stratégie de Lisbonne et du programme « Education 2010 », du Pacte européen pour la jeunesse lancé depuis 2005 et des lignes directrices pour l'emploi 2005-2008. Il s'agit en particulier de mieux comprendre la situation des jeunes qui quittent précocement et sans diplôme le système scolaire, d'étudier l'impact des différents types de formations suivies - apprentissage, formation professionnelle - sur leur insertion dans la vie active, ou encore d'étudier les premiers emplois des jeunes en termes de précarité et de qualification.

Chaque pays élabore son propre questionnaire autour des exigences d'Eurostat. La partie spécifiquement française du questionnaire sera enrichie des besoins d'informations de l'Insee et de ses partenaires. Elle sera exploitée par eux. Un groupe de concertation a été constitué. Il est composé d'experts du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (Céreq), de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et de la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) et du Crest.

Les questions relevant des exigences d'Eurostat visent à reconstituer les onze variables harmonisées définies dans le cadre de trois groupes de travail, au niveau européen, chapeautés par Eurostat. La liste des onze variables sera précisée d'ici la fin de l'année. De nombreuses informations sur les jeunes existent déjà dans les enquêtes de force de travail européenne en général et dans l'enquête emploi française en particulier. Le module *ad hoc* apporte certaines informations complémentaires.

L'enquête se concentre sur l'insertion professionnelle des jeunes et sur la description d'étapes-clés du parcours d'entrée dans la vie active. Nous définirons une date de dernière sortie des études et d'obtention d'un premier emploi significatif. Nous décrirons ensuite le niveau d'éducation atteint à la fin des études et, pour les formations techniques et professionnelles, le mode d'obtention du diplôme - apprentissage, alternance ou validation des acquis de l'expérience. Nous nous intéresserons également à l'exercice d'un travail au cours des études, qu'il s'agisse d'un stage ou d'un emploi. Ces variables font partie des variables européennes de l'enquête.

Nous décrivons le premier emploi significatif par sa date de début, sa durée, la façon dont il a été trouvé, la profession occupée et le type de contrat à l'embauche. La partie européenne de l'enquête explicitera la période de transition entre la sortie des études et l'exercice du premier emploi. À ces informations s'ajouteront des données de cadrage sur les origines sociales et familiales du jeune. En plus de tout ce que nous avons déjà dans l'enquête emploi, nous demanderons le diplôme le plus élevé du père et de la mère.

Le noyau dur imposé par Eurostat est relativement contraignant pour l'organisation du questionnaire. La possibilité d'enrichissement consistera à étoffer certaines parties. Nous tenterons d'ajouter des compléments sur les circonstances d'arrêt des études. Nous nous efforcerons également d'enrichir la partie sur le travail étudiant. La perspective européenne sur le sujet étant celle de la pré-insertion professionnelle, nous prendrons aussi en compte le fait que le temps de travail pendant les études peut concurrencer le temps consacré aux études, entravant par conséquent l'insertion professionnelle. En outre, nous souhaitons insister sur l'aspect « source de revenu ».

Nous essaierons d'étoffer la description du premier emploi avec des questions sur le secteur d'activité de l'entreprise, l'adéquation de cet emploi avec la formation effectuée, les difficultés à l'obtenir, les dispositifs d'accompagnement de recherche d'emploi dont a pu bénéficier la personne et le motif de fin de ce premier emploi - si celui-ci est terminé. Nous tenterons d'obtenir une mesure de l'insertion professionnelle au moment de l'enquête. Nous ajouterons des questions sur la situation financière des jeunes et sur leurs sources de revenu, afin de disposer d'informations sur les éventuelles contraintes financières qui ont pu peser sur la prolongation des études et sur le choix du premier emploi.

Le module *ad hoc* de l'enquête emploi sera posé à la suite de l'enquête emploi, en 2009, lors de la dernière interrogation en face-à-face. Il ne sera posé qu'aux personnes âgées de 15 à 34 ans au moment de l'enquête, ce qui représente entre 4 000 et 5 000 personnes par trimestre. La durée moyenne de passation du questionnaire ne devrait pas excéder une dizaine de minutes. La collecte du module *ad hoc* aura lieu en continu, sur toutes les semaines de l'année 2009. Pour les DOM, le module sera posé à la suite de l'enquête emploi annuelle pour le tiers de l'échantillon qui est interrogé pour la dernière fois.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Sans remettre en cause la nécessité et le bien-fondé de l'enquête, je m'interroge sur l'exploitation des résultats. Cette enquête apportera des éléments extrêmement importants dans plusieurs domaines, notamment celui du déclassement. Les résultats pourront être mis en perspective avec les travaux du Céreq. La publication d'un *Insee-Première* pour décrire toute cette richesse me paraît sous-dimensionnée.

Lucie GONZALEZ

L'*Insee-Première* ne représente que la première phase de l'exploitation. Le groupe de concertation se compose de nombreux experts, libres d'exploiter également l'enquête effectuée. En outre, nous pourrions disposer de tableaux croisés pour toutes les variables sur tous les pays européens. Nous pourrions donc en faire un outil d'exploitation en comparaison internationale.

Alberto LOPEZ, Céreq

Je tiens à souligner le caractère complémentaire de cette enquête avec les nôtres et d'autres enquêtes existant sur l'insertion. Elle a l'avantage d'ouvrir réellement sur une possibilité de comparaison avec d'autres pays. Le problème viendra peut-être de la disponibilité des fichiers d'enquête des autres pays. Nous possédons des tableaux d'indicateurs, mais des fichiers détaillés sont nécessaires pour effectuer des analyses plus approfondies.

Sylvie LAGARDE

Cette problématique est actuellement discutée au niveau européen afin de mettre à disposition de tous les États membres les fichiers d'enquête emploi et les modules *ad hoc*. Les chercheurs avaient déjà la possibilité effective d'accéder aux données-détails d'Eurostat concernant les différents pays européens. En revanche, les instituts de statistiques n'avaient pas accès aux données des autres pays. Désormais, les pays peuvent permettre, par la signature de conventions bilatérales, aux autres pays européens d'accéder à leurs données-détails. La France a accepté cette diffusion. En revanche, l'Allemagne n'a pas encore donné son accord.

Raoul BRIET

En l'absence d'autres remarques, l'avis d'opportunité est accepté.

La séance est levée à 12 heures 30.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du Cnis avant le 31 mars 2008 (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Insee Premières n°1164,
- Communiqué de presse du 12 novembre,
- Note "État des lieux",
- Fiche descriptive du module ad-hoc 2009 de l'enquête emploi en continu,
- Fiche descriptive de l'enquête patrimoine 2009,
- Fiche descriptive de l'enquête SUMER 2008-2009.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

| | |
|---|----|
| Module ad-hoc 2009 de l'enquête emploi en continu | 33 |
| Enquête patrimoine 2009..... | 34 |
| Enquête SUMER 2008-2009 | 35 |

Paris, le 4 janvier 2008 - N° 4/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'entrée des jeunes dans la vie active - module ad hoc de l'enquête emploi 2009

Programme : 2009

Émetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Division Emploi

Au cours de sa réunion du 30 novembre 2007, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur l'entrée des jeunes dans la vie active (module ad hoc de l'enquête emploi 2009).

Cette enquête répond à une demande européenne. Elle se situe dans le cadre des questions politiques relevant de la stratégie de Lisbonne et du programme Éducation 2010, du pacte européen pour la jeunesse lancé depuis 2005, et des lignes directrices pour l'emploi 2005-2008. Elle a pour objectif de mieux comprendre la situation des jeunes quittant le système scolaire précocement sans diplôme, d'étudier l'impact des différents types de formations suivies (apprentissage, professionnelle...) sur l'insertion dans la vie active ou encore d'étudier les premiers emplois des jeunes (précarité, lien avec les qualifications...).

Les principaux thèmes abordés dans la partie de l'enquête harmonisée au niveau européen seront les origines sociales et familiales du jeune, son niveau de diplôme le plus élevé, sa situation pendant les études (orientation des études, stages, emplois...) et les circonstances de l'interruption ou de la fin de ces dernières, la description de la transition vers l'emploi et celle du premier emploi significatif. Les questions du module ad hoc 2009 feront l'objet d'un règlement communautaire à paraître début 2008.

La partie spécifiquement française du questionnaire répondra aux besoins d'information de l'Insee et de ses partenaires (Céreq, Dares, Depp, Drees notamment) sur les thèmes de l'enquête et sera exploitée par eux. Elle consistera essentiellement à enrichir les parties concernant le travail étudiant, les circonstances d'arrêt des études, la description du premier emploi et la situation financière des jeunes.

L'enquête aura lieu tout au long de l'année 2009 auprès des ménages interrogés pour la sixième (et dernière) fois à l'enquête Emploi. Toutes les personnes âgées de 15 à 34 ans y seront interrogées. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur, avec une durée de questionnement de vingt minutes au maximum.

Les fichiers seront envoyés à Eurostat au premier semestre 2010. Les premiers résultats seront publiés sous forme de quatre pages (en concertation avec les partenaires) et d'études plus détaillées par la suite.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 janvier 2008 - N° 5/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le patrimoine des ménages 2009

Programme : 2009

Emetteur : INSEE - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 30 novembre 2007, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur le patrimoine des ménages 2009.

Cette enquête a pour objectif de décrire les actifs financiers, immobiliers et professionnels des ménages. Réalisée tous les cinq ans environ depuis 1986, elle permet d'observer en évolution la distribution des patrimoines des ménages, ainsi que les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elle apporte aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière, motifs de détention (ou de non-détention) des différents actifs. L'enquête 2009 essaiera également d'apporter un éclairage sur les dimensions culturelle, sociale et familiale du patrimoine.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : caractéristiques sociodémographiques des ménages ; détention individuelle des actifs financiers, immobiliers et professionnels ; évaluation du montant détenu pour chaque actif ; description du logement principal et des autres logements ou terrains possédés par le ménage ; description de l'activité d'indépendant d'une personne du ménage, et du patrimoine et de l'endettement professionnels ; revenus et situation financière du ménage ; trajectoires d'activité professionnelle, histoire conjugale du ménage, enfants vivant hors domicile ; héritages et donations, aides à la famille ; endettement du ménage ; participation sociale et culturelle ; habitudes familiales.

L'enquête aura lieu entre octobre et décembre 2009. L'échantillon sera tiré principalement dans l'échantillon maître. Il comportera environ 20 000 fiches adresses dont 3000 dans les DOM. Trois catégories de ménages présentant un comportement patrimonial particulier seront sur-représentées : les indépendants ou employeurs, les cadres, et ceux dont la résidence principale est située dans un quartier aisé. Cet échantillon sera complété par un échantillon complémentaire d'environ 3 000 ménages tirés dans les fichiers fiscaux, de manière à améliorer la connaissance des hauts patrimoines.

L'enquête sera réalisée sous Capi. Un protocole particulier d'approche sera mis en place pour les hauts patrimoines, de manière à améliorer le taux de réponse de cette population. Par ailleurs la collecte des revenus sera réalisée en partie par appariement avec le fichier des déclarations fiscales, ainsi que le fichier de prestations de la Cnaf, de la Cnav et de la MSA.

Un comité de préparation et d'exploitation de l'enquête réunit les partenaires de l'opération.

Les résultats seront diffusés notamment sous la forme de plusieurs *INSEE Première* au 1^{er} semestre 2010.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 janvier 2008 - N° 3/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête SURveillance MEDicale des Risques professionnels (SUMER 2008-2009)

Programme : 2008

Émetteur : Dares

Au cours de sa réunion du 30 novembre 2007, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête SURveillance MEDicale des Risques professionnels (SUMER 2008-2009).

Cette enquête fait suite à trois enquêtes sur le même sujet, qui avaient été présentées au Cnis pour simple information. L'enquête 2008-2009 est la première à être examinée pour avis d'opportunité et soumise au comité du label. Comme les précédentes éditions, elle a pour objectif de décrire l'ensemble des expositions liées aux postes de travail auxquelles sont soumis les salariés, de caractériser ces expositions (durée et intensité) et de décrire les protections collectives ou individuelles mises en place par les entreprises. Le champ de l'enquête déjà élargi en 2003 sera étendu à la Fonction publique d'État et territoriale en 2008-2009.

L'enquête SUMER répond à une demande de la Direction Générale du Travail (suivi du Plan Santé Travail) et de la Direction Générale de la Santé (suivi de la Loi de programmation en santé publique). Elle fournit des indicateurs de suivi prévus dans la loi de santé publique d'août 2004, le plan Cancer 2003-2007, le Plan Santé Travail de février 2005.

Les thèmes abordés sont les contraintes organisationnelles et relationnelles, les ambiances et contraintes physiques et l'exposition à des produits chimiques. Par ailleurs un auto-questionnaire porte sur la vision qu'a le salarié de son travail.

L'enquête aura lieu d'octobre 2008 à fin 2009 selon une méthodologie de tirage différente des précédentes. Ce changement est rendu nécessaire par la réforme de la médecine du travail de 2003. Plusieurs méthodes sont envisagées : tirage des salariés dans la liste des salariés affectés au médecin du travail ou tirage dans les visites. Ces choix seront faits par le comité scientifique - qui réunit des organismes et personnalités spécialistes des risques professionnels - au cours du premier semestre 2008. Ils seront soumis aux partenaires sociaux lors de la réunion du comité de suivi qui suivra. La collecte sera réalisée au cours de la visite médicale au moyen d'un questionnaire anonyme standardisé, rempli par le médecin du travail. Le médecin pourra compléter le questionnaire en procédant à une visite du poste de travail pendant son tiers-temps. Le salarié remplira l'auto-questionnaire seul dans la salle d'attente.

Les résultats seront diffusés dans les publications habituelles de la Dares, de l'INRS, de l'INSERM, de l'InVS et de l'Anact, dans la presse spécialisée et des revues scientifiques (ergonomie, épidémiologie, sociologie, ...).

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.